

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10 343 - teinte alizarine

N° de l'article		Date d'émission:	07.11.17
Version	1 (07.11.17)	Page	1 / 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit 10 343 - teinte alizarine

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements
d'urgence
Téléphone

Appel d'urgence Berlin
(24h - counseling en allemand et en anglais)
+49 (0) 30-30686790

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.

2.3 Autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10 343 - teinte alizarine

N° de l'article	Version	1 (07.11.17)	Date d'émission:	07.11.17
			Page	2 / 8

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

huile
pigment
Résine Dammar
siccatif
essence minérale

Numéro CAS
EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d'identification UE
Numéro de commerce international
Numéro d'enregistrement REACH
N° RTECS
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

Quino[2,3-b]acridine-6,7,13,14(5H,12H)-tetrone: 2 - 4 %
CAS: 1503-48-6
REACH: 01-2120099759-30
Skin Sens. 1; H317

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

En cas d'inhalation

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10 343 - teinte alizarine

N° de l'article	Version	1 (07.11.17)	Date d'émission:	07.11.17
			Page	3 / 8

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

température de stockage: 10 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire

Éviter le contact avec les yeux.

Protection corporelle

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10 343 - teinte alizarine

N° de l'article
Version

1 (07.11.17)

Date d'émission:
Page

07.11.17
4 / 8

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme pâteux
Couleur pigmenté
Odeur légèrement

min max

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de congélation

Point éclair/plage

d'inflammabilité

Inflammabilité

Température d'ignition

Température

d'auto-inflammabilité

Limites d'explosibilité

Indice de réfraction

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

Tension de vapeur

Densité 1,6 - 20 °C
3,1 g/ml

Valeur pH

Viscosité dynamique de

Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de

Viscosité cinématique à

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2 Stabilité chimique

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

gel et forte chaleur

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10 343 - teinte alizarine

N° de l'article		Date d'émission:	07.11.17
Version	1 (07.11.17)	Page	5 / 8

Contact avec la peau
Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux
Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

Tests toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses
Le produit est partiellement biodégradable.
Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)
Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

Effets toxiques sur l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet 080112 080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111
Recommandation

Conditionnement

Code de déchet
Recommandation

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10 343 - teinte alizarine

N° de l'article		Date d'émission:	07.11.17
Version	1 (07.11.17)	Page	6 / 8

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
IMDG, IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN
IMDG
IATA

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant - IMDG
Marine Polluant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID
Classe de danger
Etiquette de danger ADR
Quantités limitées
Conditionnement: Instructions
Conditionnement: Dispositions particulières
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé
Réservoirs mobiles: Instructions
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières
Codification réservoirs
Restriction concernant les tunnels
Remarques
EQ
Dispositions particulières

Transport par voie fluviale

Etiquette de danger
Quantités limitées
Transport autorisé
Équipement nécessaire
Aération
Remarques
EQ
Dispositions particulières

Transport maritime

Numéro EmS
Dispositions particulières
Quantités limitées
Conditionnement: Instructions
Conditionnement: Dispositions particulières
IBC: Instructions
IBC: Réglementations
Instructions réservoirs IMO
Instructions réservoirs UN
Instructions réservoirs Dispositions particulières

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10 343 - teinte alizarine

N° de l'article		Date d'émission:	07.11.17
Version	1 (07.11.17)	Page	7 / 8

Stowage and segregation
Properties and observations
Remarques
EQ

Transport aérien

Hazard
Passenger
Passenger LQ
Cargo
ERG
Remarques
EQ
Special Provisioning

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]
Teneur en VOC [g/L]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
< 5 %
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Federal Regulations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10 343 - teinte alizarine

N° de l'article		Date d'émission:	07.11.17
Version	1 (07.11.17)	Page	8 / 8

State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP) H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent le besoin de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirés et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.